

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

20/6/2022

Dossier complet le :

20/6/2022

N° d'enregistrement :

6318

1. Intitulé du projet

Projet de création de deux forages et d'un piézomètre avec pompages d'essai associés sur le champ captant de Marchiennes (59)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SIDEN-SIAN et sa régie Noréade Eau

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M RAOULT

RCS / SIRET

2 0 0 0 1 7 5 9 8 0 0 0 1 8

Forme juridique

syndicat mixte fermé

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27° a) Forages en profondeur	Réalisation de deux forages de 65 m de profondeur (soit plus de 50 m). Code de l'Environnement (articles R.241-1 à R214-6) : - rubrique 1.1.1.0 : travaux - rubriques 2.2.1.0 et 2.2.3.0 : rejet dans les eaux de surface (pompages d'essai)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation de deux forages de 65 m de profondeur (captant la nappe de la craie) et d'un piézomètre de surveillance de la nappe superficielle (sables du Landénien) de 10 m de profondeur sur le champ captant de Marchiennes. L'objectif est de remplacer les deux forages existants (identifiés sous les numéros BSS000CFEX et BSS000CFGQ), créés en 1957 et aujourd'hui vétustes.

A l'issue de la réalisation des nouveaux forages, les anciens forages seront comblés dans les règles de l'art.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de la remise en état du champ captant de Marchiennes, par la réalisation de deux nouveaux forages, est de sécuriser l'alimentation en eau potable de la région.

Le piézomètre superficiel permettra de suivre le niveau de la nappe des sables du Landénien, située au-dessus de celle de la craie, et donc de constater une éventuelle incidence du pompage dans la nappe de la craie sur la nappe sus-jacente.

Les anciens forages, inutilisés depuis 2003, seront comblés dans les règles de l'art à l'issue de la réalisation des deux nouveaux forages.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consisteront tout d'abord en la réalisation de deux forages de 65 m de profondeur captant la nappe de la craie du Sénonien et du Turonien entre 25 et 65 m de profondeur.

Un piézomètre de 10 m de profondeur captant la nappe des sables du Landénien entre 5 et 10 m de profondeur sera ensuite réalisé.

Des pompages d'essai seront mis en œuvre sur les deux forages avec rejet au Décours via le réseau pluvial.

Enfin, les deux forages existants seront comblés dans les règles de l'art.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Pose de pompes d'exploitation dans les deux forages
- Pompage 20h/24h à un débit de 50 m³/h sur les deux forages (soit 1000 m³ par jour et par forage)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Après la réalisation des captages, le projet fera l'objet d'un dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau dans le cadre de la rubrique 1.1.2.0 (autorisation). En effet, le volume annuel prélevé sur chaque ouvrage sera supérieur à 200 000 m3.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur des deux forages :	65 m
Profondeur du piézomètre :	10 m
Longueur tubée et cimentée (par ouvrage) :	25 m
Longueur crépinée (par ouvrage) :	40 m
Diamètre d'équipement des forages :	406 mm
Diamètre d'équipement du piézomètre :	125/112 mm

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue du Clos
59870 MARCHIENNES

Coordonnées géographiques¹

Long. 03° 16' 44" _ Lat. 50° 24' 44" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Les forages actuels ont fait l'objet d'une déclaration de DUP (aujourd'hui obsolète) en date du 29 avril 1986.

La démarche actuelle est faite pour obtenir une nouvelle DUP.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II "la Plaine alluviale de la Scarpe entre Flines-lez-Râches et la confluence avec l'Escaut" Plusieurs autres ZNIEFF se situent à proximité du projet : "Forêt domaniale de Marchiennes et ses lisières", "Marais du Vivier et Prés des Veaux" et "Bois de Faux à Marchiennes".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut. Deux réserves naturelles régionales ("Près des Nonettes", "Tourbière de Vred") et une réserve naturelle nationale ("Tourbière de Marchiennes") se situent à moins de 5 km du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le champ captant est inscrit dans une zone humide d'importance internationale (site RAMSAR) : "Vallées de la Scarpe et de l'Escaut". D'après la base de données CARMEN, de nombreuses zones à dominante humides sont également recensées à proximité du projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux seront effectués dans le Périmètre de protection Immédiate des forages existants (référencés sous les numéros BSS000CFEX et BSS000CFGQ).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est implanté au sein de la ZPS "Vallée de la Scarpe et de l'Escaut" et se situe à moins d'un kilomètre de la ZSC "Forêt de Raimes / Saint-Amand / Wallers et Marchiennes et plaine alluviale de la Scarpe.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréiez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les forages, profonds de 65m, capteront l'aquifère de la craie. Pendant les pompages d'essai, le prélèvement sera de l'ordre de 8 à 10 000 m3.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le prélèvement se fera dans la nappe de la craie (code FRAG006). Le pompage dans la nappe lors des pompages d'essai engendrera un rabattement de celle-ci. Ce rabattement devrait néanmoins resté limité (spatialement et temporellement parlant) étant donné la faible durée du pompage longue durée envisagé (3 jours).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Volume des deux forages et du piézomètre
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun espace naturel ne sera détruit lors de la réalisation des travaux car ces derniers seront effectués dans le Périmètre de Protection Immédiate du champ captant existant. Les prélèvements concerneront uniquement la nappe de la craie, rencontrée à plus de 20 m de profondeur sous la nappe des sables du Landénien. Par conséquent, le prélèvement dans la nappe de la craie n'aura pas d'incidence sur le milieu superficiel. Le piézomètre superficiel permettra de repérer une éventuelle incidence du pompage dans la nappe de la craie sur la nappe des sables du Landénien, plus proche de la surface.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun espace naturel ne sera détruit lors de la réalisation des travaux (voir ci-dessus). Les prélèvements concerneront uniquement la nappe de la craie, rencontrée à plus de 20 m de profondeur sous la nappe des sables du Landénien. Par conséquent, le prélèvement dans la nappe de la craie n'aura pas d'incidence sur les ZNIEFF, zones humides et réserves naturelles identifiées. Le piézomètre superficiel permettra de repérer une éventuelle incidence du pompage dans la nappe de la craie sur la nappe des sables du Landénien.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après la cartographie du BRGM de la sensibilité aux remontées de nappe, les forages seront implantés dans une zone potentiellement sujette aux inondations par remontée de nappe. La commune de Marchiennes n'est cependant pas soumise à un PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, en phase travaux uniquement (amené de la machine de foration, évacuation des déblais de foration...) Le trafic sera néanmoins relativement réduit.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Oui, en phase travaux uniquement. La réalisation des forages sera une source de bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Oui, en phase travaux uniquement. La réalisation des forages pourra être une source de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux issues des pompages d'essai seront rejetés dans le Décours via le réseau pluvial.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Déblais de foration (cuttings) et boues de forage</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet ne présente pas d'effets négatifs notables sur l'environnement ou la santé humaine.

Les flux générés par le pompage longue durée sont inférieurs au seuil R1 du tableau de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement (version du 30 juin 2020) excepté pour les sels dissous (1,12 t/jour pour un seuil de 1t/jour) et le mercure (141,60 mg/jour pour un seuil de 105 mg/jour).

En l'absence de données concernant le Décours, les concentrations résultantes ont été calculées pour la Scarpe dans laquelle se jette le Décours.

L'augmentation des concentrations en mercure et en sel dissous liés au rejet dans la Scarpe seront très faibles (1 mg/L pour les sels dissous et moins de 0,000002 mg/L pour le mercure en régime d'étiage) et temporaires (la durée du pompage longue durée est de 3 jours).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de réalisation des ouvrages ne devrait pas nécessiter une évaluation environnementale, les ouvrages envisagés venant en remplacement des deux forages existants altérés dont la réalisation avait été autorisée.

Les caractéristiques de ces nouveaux ouvrages seront très similaires aux caractéristiques de ceux existant (profondeur et débits pompés identiques).

Le projet d'exploitation à venir une fois les ouvrages réalisés sera par ailleurs soumis à autorisation du fait de la rubrique 1.1.2.0 de la Loi sur l'Eau du fait des volumes annuels prélevés.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

